



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 2 décembre 2020 à 17h00, au 120, Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier, représentant de Saint-Faustin-Lac-Carré
Madame Luce Baillargeon, substitut de Lac-Supérieur
Monsieur Jean-Philippe Martin, représentant de Val-des-Lacs
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Dominique Forget, représentante de Val-David
Monsieur Michel Bazinet, substitut de Val-Morin
Monsieur Daniel Charette, représentant de Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Jean Léo Legault, substitut de Sainte-Agathe-des-Monts

Est absente : Madame Anne-Guylaine Legault, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, président la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 651-12-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 23 septembre 2020
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2021
 - 4.2 Nomination aux postes de président et vice-président et signature des effets bancaires
 - 4.3 Retiré
 - 4.4 Amendement à la politique salariale et conditions de travail des employés
 - 4.5 Nomination d'un représentant auprès de la Société d'assurance automobile du Québec
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.3 Virements de crédits budgétaires
 - 5.4 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
6. **OPÉRATIONS**



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

- 6.1 Démission d'Olivier Antz de la fonction de chef d'équipe
- 6.2 Nomination de Monsieur Dave Rochon au poste de chef d'équipe
- 6.3 Autorisation de signature d'un bail pour la location d'un garage avec 9301-2474 Québec inc.
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 652-12-2020 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance spéciale du 23 septembre 2020, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean Léo Legault :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance spéciale du 23 septembre 2020, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 653-12-2020 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2021, lesquelles se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, au Chalet de la Mairie situé au 120, place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré, comme suit :

- Mercredi 24 février 2021 17 h
- Mercredi 21 avril 2021 17 h
- Mercredi 9 juin 2021 17 h
- Mercredi 29 septembre 2021 17 h
- Mercredi 8 décembre 2021 17 h

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 654-12-2020 **NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT ET SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit procéder à la nomination du président et du vice-président.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

Amendée le 2021/09/28
par rés. #700-09-2021



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

DE NOMMER Monsieur Pierre Poirier à titre de président et Monsieur Steve Perreault à titre de vice-président et ce, jusqu'au 8 décembre 2021.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 655-12-2020 AMENDEMENT À LA POLITIQUE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche d'un mécanicien ;

CONSIDÉRANT QUE la politique salariale et conditions de travail des employés ne prévoit pas ce type de poste ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la politique afin d'y intégrer ce poste, mais également pour ajuster certaines clauses.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'ADOPTER les amendements à la politique salariale et conditions de travail des employés, dont copie de la politique amendée est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 656-12-2020 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire nommer annuellement ses représentants autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

DE NOMMER Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier et Monsieur Éric Therrien, directeur aux opérations, pour agir à titre de représentants municipaux auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de les autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 3 décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 657-12-2020 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les déboursés, les salaires et remboursements dépenses du 18 septembre au 25 novembre 2020 totalisent 409 396.17 \$ et se détaillent comme suit :

Chèques :	78 899.89 \$
Traitements bancaires :	183 697.36 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 18 septembre au 25 novembre 2020 :	146 798.92 \$
Total :	409 396.17 \$

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'APPROUVER les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 18 septembre au 25 novembre 2020 pour un total de 409 396.17 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 18 septembre au 25 novembre 2020 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 658-12-2020 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'AUTORISER les virements de crédits budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par les services administratifs dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 659-12-2020 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières ;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Régie et dont la période de financement excède douze mois ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Régie, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Ledit programme totalise 1 642 000\$ répartis comme suit :

Année 2021:	442 000 \$
Année 2022:	800 000 \$
Année 2023 :	400 000 \$
Total :	1 642 000 \$

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 660-12-2020 DÉMISSION D'OLIVIER ANTZ DE LA FONCTION DE CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Antz a déposé sa lettre de démission de sa fonction de chef d'équipe le 5 octobre dernier.

Il est proposé par Madame Luce Baillargeon :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Oliver Antz de sa fonction de chef d'équipe, fonction qu'il a exercé jusqu'au 17 octobre 2020, lequel conserve son poste de chauffeur-opérateur.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 661-12-2020 NOMINATION DE MONSIEUR DAVE ROCHON À LA FONCTION DE CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite nommer un nouveau chef d'équipe afin d'assister le directeur aux opérations dans certaines fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Therrien, directeur aux opérations, recommande la nomination de Monsieur Dave Rochon à la fonction de chef d'équipe avec une période d'essai qui se terminera le 31 janvier 2021.

Il est proposé par Monsieur Jean Léo Legault :

DE NOMMER Monsieur Dave Rochon à la fonction de chef d'équipe avec une période d'essai du 19 octobre 2020 au 31 janvier 2021 ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 20.00\$ par mois à Monsieur Rochon pour l'utilisation de son cellulaire personnel.

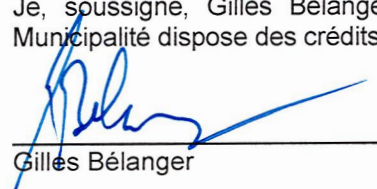
Les conditions de travail sont fixées à la politique salariale et conditions de travail des employés.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, spoussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 662-12-2020

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION D'UN GARAGE AVEC
9301-2474 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à la location d'un garage pour combler ses besoins en espace ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de 9301-2474 Québec inc. pour la location d'une partie de son garage situé au 380A, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer un bail avec 9301-2474 Québec inc. pour une période de cinq ans du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2025 avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 5 ans chacune. Le coût mensuel du loyer est fixé à 6 750 \$, plus les taxes applicables, indexé annuellement d'un minimum de 2 % et d'un maximum de 3 % tel que plus amplement détaillé audit bail, plus un montant mensuel représentant la part de la RITL pour les taxes scolaires et municipales, plus un montant de 750\$ par mois plus les taxes applicables pour défrayer les coûts d'électricité.

D'ABROGER la résolution numéro 629-04-2020 adoptée le 22 avril 2020.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 663-12-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Luce Baillargeon de lever la présente séance à 17h15.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Président

Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier